

**RÉSUMÉ du mémoire de la
Conférence régionale des élus de la Côte-Nord concernant le « Projet
de loi 38 - Consultation sur les principes de gouvernance dans les
établissements d'enseignement de niveau universitaire »**

Malgré l'absence d'une université régionale principalement dédiée au développement de l'enseignement et de la recherche universitaires au profit des habitants et des organisations de la région Côte-Nord, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord profite de la possibilité de faire entendre la voix de la région pour exprimer qu'elle accueille favorablement le projet de loi 38 qui établit les principes de gouvernance dans les établissements d'enseignement de niveau universitaire.

Bref portrait socioéconomique de la région

La structure industrielle de la Côte-Nord repose en grande partie sur l'exploitation des ressources naturelles que sont les minéraux, la forêt, l'hydroélectricité et les ressources halieutiques et fauniques.

Avec un poids démographique de 1,2 % de la population québécoise, la région contribue à 1,7 % de l'économie du Québec (mesuré par le PIB de 2007).

En effet, la Côte-Nord produit près de 35,6 % de tout l'aluminium au Québec, près de 35 % de la valeur des expéditions minérales de la province, près de 25 % des débarquements (en tonnage) des produits de la pêche et, avant la crise forestière, environ 15 % des produits forestiers du Québec. Les leaders de la région souhaitent voir hausser le taux de diplômés universitaires puisqu'il se situe en deçà de la moyenne provinciale.

Projet régional rassembleur en élaboration

Certains constats placent en lumière l'impact négatif de l'absence d'une constituante universitaire régionale et autonome sur la Côte-Nord. Pour les universités qui la convoitent, elle devient un territoire de collecte de données pour le compte de la recherche universitaire. En lien avec les principes de la loi 38, la Conférence présente aux membres de la Commission la démarche régionale qui guide ses interventions depuis quelques années déjà. Ce processus de réflexion et de réécriture de la Loi sur l'Université du Québec établi par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport devient le moment opportun pour confirmer un statut d'université autonome sur la Côte-Nord même si elle se développe qu'à plus long terme.

Une démarche reliée au principe du projet de loi 38

Avec la venue de cette consultation sur un nouveau mode de gouvernance, la Conférence se conforte dans la démarche régionale entreprise sur le développement de services universitaires nord-côtiers en regroupant une majorité de représentants du milieu socioéconomique. Même si au départ le milieu de l'éducation affichait certaines inquiétudes, aujourd'hui, un comité est composé de ces leaders régionaux afin d'analyser la possibilité de doter la Côte-Nord d'une université régionale autonome en support au développement de l'économie et de l'emploi.

Enjeux reliés au développement des services sur la Côte-Nord

La bonification des services universitaires sur la Côte-Nord s'inscrit dans une perspective de développement des compétences par le savoir et la connaissance accessible sur tout le territoire (salles vidéoconférence et nouvelles technologies de l'information). Les acteurs socioéconomiques veulent se servir des services universitaires comme point d'ancrage : la Côte-Nord, une région davantage tournée vers l'innovation, une région plus attrayante pour sa population et les gens de l'extérieur et, finalement, une région stimulée par les effets directs et indirects de la présence permanente de spécialistes, professeurs et chercheurs, etc.



***Mémoire de la
Conférence régionale des élus
de la Côte-Nord***

***Projet de loi 38 - Consultation
sur les principes de gouvernance dans les
établissements d'enseignement
de niveau universitaire***

Août 2009

*La **Conférence régionale des élus de la Côte-Nord** est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional.*

*Elle a pour **mandats** de favoriser la concertation des partenaires dans la région, donner des avis au gouvernement sur le développement de la région, élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement de la région et conclure des ententes spécifiques pour la mise en œuvre du plan quinquennal.*

*Elle a pour **mission** de promouvoir et défendre les intérêts de la Côte-Nord.*

*Le **conseil d'administration** de la Conférence se compose de vingt-trois personnes dont treize élu(e)s municipaux provenant des cinq MRC et du territoire de la Basse-Côte-Nord, six représentant(e)s socioéconomiques, deux représentant(e)s des nations autochtones et les deux député(e)s provinciaux (les députés sont membres sans droit de vote).*

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE.....	IV
1. INTRODUCTION	1
2. BREF PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE DE LA CÔTE-NORD	3
2.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE	3
2.2 NIVEAU DE SCOLARITÉ, STRUCTURE INDUSTRIELLE ET MARCHÉ DU TRAVAIL	3
3. UN PROJET RÉGIONAL RASSEMBLEUR EN ÉLABORATION	6
3.1 QUELQUES CONSTATS APPELANT À L'ACTION	6
3.2 FACTEURS CLÉS DE LA RÉUSSITE D'UN TEL PROJET	7
3.3 PRINCIPALES ÉTAPES FRANCHIES À CE JOUR.....	7
3.4 ASSISES DU PROJET RÉGIONAL EN DEVENIR	8
4. UNE DÉMARCHE RELIÉE AUX PRINCIPES DU PROJET DE LOI 38.....	9
CHAPITRE 1 DU PROJET DE LOI 38	9
5. ENJEUX RELIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES SERVICES SUR LA CÔTE-NORD	11
5.1 SUPPORT À L'INNOVATION ET À LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE	11
5.2 RÉTENTION D'UNE MAIN-D'ŒUVRE ATTRAYANTE	13
6. CONCLUSION	14

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

Malgré l'absence d'une université régionale principalement dédiée au développement de l'enseignement et de la recherche universitaires au profit des habitants et des organisations de la région Côte-Nord, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord profite de la possibilité de faire entendre la voix de la région pour exprimer qu'elle accueille favorablement le projet de loi 38 qui établit les principes de gouvernance dans les établissements d'enseignement de niveau universitaire.

Bref portrait socioéconomique de la région

La structure industrielle de la Côte-Nord repose en grande partie sur l'exploitation des ressources naturelles que sont les minéraux, la forêt, l'hydroélectricité et les ressources halieutiques et fauniques.

Avec un poids démographique de 1,2 % de la population québécoise, la région contribue à 1,7 % de l'économie du Québec (mesuré par le PIB de 2007).

En effet, la Côte-Nord produit près de 35,6 % de tout l'aluminium au Québec, près de 35 % de la valeur des expéditions minérales de la province, près de 25 % des débarquements (en tonnage) des produits de la pêche et, avant la crise forestière, environ 15 % des produits forestiers du Québec. Les leaders de la région souhaitent voir hausser le taux de diplômés universitaires puisqu'il se situe en deçà de la moyenne provinciale.

Projet régional rassembleur en élaboration

Certains constats placent en lumière l'impact négatif de l'absence d'une constituante universitaire régionale et autonome sur la Côte-Nord. Pour les universités qui la convoitent, elle devient un territoire de collecte de données pour le compte de la recherche universitaire. En lien avec les principes de la loi 38, la Conférence présente aux membres de la Commission la démarche régionale qui guide ses interventions depuis quelques années déjà. Ce processus de réflexion et de réécriture de la Loi sur l'Université du Québec établi par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport devient le moment opportun pour confirmer un statut d'université autonome sur la Côte-Nord même si elle se développe qu'à plus long terme.

Une démarche reliée au principe du projet de loi 38

Avec la venue de cette consultation sur un nouveau mode de gouvernance, la Conférence se conforte dans la démarche régionale entreprise sur le développement de services universitaires nord-côtiers en regroupant une majorité de représentants du milieu socioéconomique. Même si au départ le milieu de l'éducation affichait certaines inquiétudes, aujourd'hui, un comité est composé de ces leaders régionaux afin d'analyser la possibilité de doter la Côte-Nord d'une université régionale autonome en support au développement de l'économie et de l'emploi.

Enjeux reliés au développement des services sur la Côte-Nord

La bonification des services universitaires sur la Côte-Nord s'inscrit dans une perspective de développement des compétences par le savoir et la connaissance accessible sur tout le territoire (salles vidéoconférence et nouvelles technologies de l'information). Les acteurs socioéconomiques veulent se servir des services universitaires comme point d'ancrage : la Côte-Nord, une région davantage tournée vers l'innovation, une région plus attrayante pour sa population et les gens de l'extérieur et, finalement, une région stimulée par les effets directs et indirects de la présence permanente de spécialistes, professeurs et chercheurs, etc.

1. INTRODUCTION

Par ce mémoire, qui s'inscrit dans le cadre d'une consultation menée par la Commission de l'éducation du gouvernement du Québec consistant à recueillir l'opinion de la population sur les principes de gouvernance dans les établissements d'enseignement de niveau universitaire, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord désire exprimer son avis sur les principes de base du projet de loi 38, ceux-là mêmes qui guident son intervention depuis quelques années déjà.

En effet, lors d'un forum régional intitulé « Pour une Côte-Nord tournée vers le monde » tenu du 9 au 11 septembre 2005, les leaders régionaux présents ont affirmé avec fermeté la nécessité que la région s'approprie ses principaux leviers de développement. Parmi ceux-ci, il fut notamment jugé prioritaire de se positionner définitivement en matière de savoir en se dotant d'un outil nord-côtier et de rendre accessibles les services universitaires à toutes les communautés du territoire. Un comité stratégique fut mis sur pied. Celui-ci est composé principalement de personnes issues du secteur de l'économie et de l'emploi. Il a pour mandat d'analyser la possibilité d'implanter une organisation universitaire régionale autonome ayant comme assises de départ la recherche et l'innovation en support au développement de l'économie nord-côtière.

Désireuse de diversifier son économie de base rattachée principalement à l'exploitation de ses ressources naturelles, la Côte-Nord se doit d'être innovante pour arriver à relever les défis de la valeur ajoutée et du savoir.

La CRÉ est convaincue que la rétention d'une main-d'œuvre attrayante, donc spécialisée et qualifiée, exige la présence de services universitaires de qualité accessibles dans les différentes parties du territoire. Une telle exigence est non seulement reconnue par la relève de demain, mais surtout par les investisseurs potentiellement intéressés à venir développer la Côte-Nord. La contribution d'une vie universitaire à sa région dynamise et stimule la prise en charge de son développement social, culturel et économique.

Or, pour les intervenant(e)s de la Côte-Nord, le déploiement des services universitaires s'avère essentiel et nécessaire pour assurer son développement et son dynamisme. Cette volonté s'est exprimée dans les dernières planifications stratégiques, dont notamment au Plan quinquennal de développement de la Côte-Nord 2007-2012.

Les régions pouvant compter sur une université disposent d'un outil fondamental pour leur permettre d'appuyer leur développement et confronter les défis importants auxquels elles font face, notamment dans les régions ressources. C'est entre autres le cas au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en Abitibi-Témiscamingue et au Bas-Saint-Laurent. À titre d'exemple, la présence de l'Université du Québec à Rimouski a notamment permis de développer le créneau maritime et d'en faire une filière structurante pour cette région.

Les leaders socioéconomiques régionaux sont plus convaincus que jamais que la Côte-Nord doit pouvoir s'appuyer sur de l'enseignement et de la recherche universitaires entièrement dédiés à ses spécificités pour se développer.

En fait, avec des moyens extrêmement limités, deux organisations sous-régionales tiennent le fort depuis plusieurs années pour faciliter l'accès aux services universitaires en région. Il s'agit du Centre d'études universitaires de l'Est de la Côte-Nord rattaché à l'Université du Québec à Chicoutimi et de la Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord, corporation autonome faisant affaire principalement avec l'Université du Québec à Rimouski. Bien que ces deux entités réalisent un travail remarquable, le développement de l'enseignement et de la recherche en région demeure limité, ce qui affecte le développement social et économique de toute une région et la capacité de la Côte-Nord à maximiser son plein potentiel.

Une solution nouvelle s'impose donc.

Dans ce mémoire, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord veut exposer, en premier lieu, un bref portrait socioéconomique de la région. Dans un deuxième temps, il est fait état de la réflexion régionale sur le développement des services universitaires menée par la Conférence depuis 2007 avec la collaboration d'un comité représentatif du milieu socioéconomique régional. Finalement, sont présentées les assises d'un projet régional rassembleur actuellement en élaboration dans la région, un projet souscrivant aux principaux principes du projet de loi 38.

2. BREF PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE DE LA CÔTE-NORD

2.1 Situation géographique

Avec une superficie de 272 290 kilomètres carrés, la Côte-Nord couvre près de 20 % de l'étendue du Québec. Elle est la deuxième plus grande région après le Nord-du-Québec. Relativement accidentée d'un point de vue topographique, elle est parsemée de lacs et sillonnée par de nombreuses rivières à fort débit.

Elle est située dans le nord-est du Québec. Elle est bornée à l'est par le Labrador et le golfe du Saint-Laurent, au nord par la région du Nord-du-Québec, à l'ouest par le Saguenay—Lac-Saint-Jean et au sud par le fleuve Saint-Laurent.

Son territoire s'étend sur 1 280 km de littoral entre Tadoussac et Blanc-Sablon et comprend également l'île d'Anticosti, au milieu du golfe, ainsi que les villes de Schefferville et Fermont, situées au nord. Les distances entre certaines localités y sont importantes, d'autant plus que le réseau routier n'y est pas très développé et ne dessert pas l'ensemble du territoire.

La région se divise en cinq municipalités régionales de comté (Caniapiscau, La Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Minganie et Sept-Rivières) et un territoire équivalent, celui de la Basse-Côte-Nord. Comme particularités régionales, notons l'étendue du territoire et la concentration de la population en deux pôles (Baie-Comeau et Sept-Îles) qui se situent à 250 km de distance, soit l'équivalent du trajet entre Québec et Montréal.

2.2 Niveau de scolarité, structure industrielle et marché du travail

- Niveau de scolarité et population

L'éducation et la formation sont deux éléments primordiaux du développement économique et social d'une région. Les régions qui offrent un bassin de travailleurs hautement scolarisés et adéquatement formés sont attrayantes et incitent les entreprises à s'y installer.

Tableau 1 Population de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint, 2006

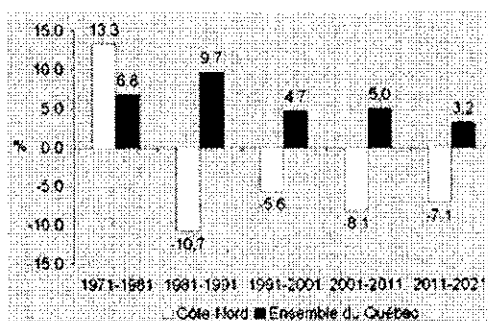
MRC/TÉ	Aucun diplôme	DES, DEP ou apprenti/métier	Certificat/diplôme postsecondaire, autre qu'universitaire	Certificat ou diplôme universitaire
Côte-Nord				
Ensemble du Québec	25,0 %	37,6 %	16,0 %	21,4 %

Source : ISQ, recensement 2006.

Il subsiste un écart négatif important chez les diplômés universitaires avec une proportion deux fois moins élevée qu'au Québec. Cette situation peut s'expliquer, en partie, par l'absence d'établissement universitaire permanent sur le territoire et l'obligation pour les jeunes nord-côtiers de 20-34 ans de quitter la région s'ils désirent poursuivre leurs études à ce niveau. La Côte-Nord perd annuellement entre 1 et 2 % de sa population en lien avec le phénomène migratoire interrégional. La migration saisonnière est aussi présente dans les localités aux prises avec une conjoncture économique difficile (ex. : Basse-Côte-Nord). Ce phénomène se transforme souvent en migration permanente lorsque les enfants quittent dès le secondaire et demeurent à l'extérieur. Toutefois, près des trois quarts des jeunes ayant quitté la région conservent encore un intérêt pour leur lieu d'origine.

En outre, les perspectives démographiques de la Côte-Nord demeurent à la baisse puisque, pour les deux périodes allant de 2001 à 2011 et de 2011 à 2021, on prévoit des baisses de 8,1 % et de 7,1 % respectivement. Par ailleurs, pour ce qui est de la population du Québec dans son ensemble, des hausses de 5,0 % et de 3,2 % sont prévues au cours de ces mêmes périodes (figure 1).

Figure 1. Évolution démographique et perspectives, 1971-2021



Source : ISQ, recensement 2006, tirés du MDEIE.

- **Structure industrielle**

La structure industrielle de la Côte-Nord repose en grande partie sur l'exploitation des ressources naturelles que sont les minéraux, la forêt, l'hydroélectricité et les ressources halieutiques et fauniques.

Avec un poids démographique de 1,2 % de la population québécoise, la région contribue à 1,7 % de l'économie du Québec (mesuré par le PIB de 2007).

En effet, la Côte-Nord produit près de 35,6 % de tout l'aluminium au Québec, près de 35 % de la valeur des expéditions minérales de la province, près de 25 % des débarquements (en tonnage) des produits de la pêche et, avant la crise forestière, environ 15 % des produits forestiers du Québec.

- **Marché du travail**

En 2007, le taux d'emploi de la Côte-Nord est de 56,2 % et celui du Québec de 61 %. Depuis le début de la crise forestière qui sévit depuis quelques années déjà et l'effondrement des stocks de poisson de fond qui remonte au début des années 90,

plusieurs localités de la région sont confrontées à une situation socioéconomique difficile. De 1997 à 2007, le taux d'emploi de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec demeure inférieur à celui de l'ensemble du Québec, exception faite des années 97 et 98. Or, l'année 2003 a connu une baisse particulièrement forte, suivi d'un rattrapage important en 2004 et 2005. Depuis, le taux d'emploi de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec fléchit; en 2007, il s'arrête à 54,8 % (61,0 % pour l'ensemble du Québec) comme présenté à la figure 1.¹

Selon les dernières prévisions régionales d'Emploi-Québec quant aux perspectives professionnelles 2008-2017, à l'instar du Québec, il sera question d'un vieillissement important de la population et la région sera aux prises avec un problème d'exode de la population, dont en particulier des jeunes. Le chômage ira en diminuant et les besoins de main-d'œuvre grandiront. Vers un horizon de 2012, la croissance de l'emploi ira en s'accéléralant suite à la récession, notamment en raison de la situation du secteur de la construction. La croissance de l'emploi se présentera par une répartition inégale entre les MRC de la région. Les effets bénéfiques seront plus grands dans le secteur est de la Côte-Nord. Dans ces circonstances, la rareté de la main-d'œuvre peut freiner la création d'emplois. L'immigration risque de ne pas suffire à enrayer la pénurie de main-d'œuvre.

Ce bref portrait permet de constater que malgré la présence de grands chantiers, la situation socioéconomique qui prévaut sur la Côte-Nord mérite que des efforts se poursuivent en matière d'économie et du savoir. La Côte-Nord doit se préparer à répondre aux besoins grandissant de formation de la main-d'œuvre et de diversification de l'économie, ce qui aura un impact direct sur son développement socioéconomique futur, d'où l'importance d'obtenir des services universitaires en support à la recherche, à l'économie et à l'emploi.

¹ Portrait régional, marché du travail, <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=2638>, consulté le 24 mars 2009.

3. UN PROJET RÉGIONAL RASSEMBLEUR EN ÉLABORATION

3.1 Quelques constats appelant à l'action

Deux études, commandées par la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord et réalisées par un partenariat composé des firmes Desjardins Marketing Stratégique et CÉPRO, confirment la nécessité d'agir. Voici quelques éléments de réflexion tirés de celles-ci :

- ❖ La région administrative de la Côte-Nord est l'une des trois seules régions ressources du Québec à ne pas avoir sa propre université (les deux autres étant celles du Nord-du-Québec et de la Gaspésie--Les-Îles-de-la-Madeleine).
- ❖ La Côte-Nord ne dispose d'aucune organisation universitaire œuvrant pour l'ensemble de la région (un territoire unifié). La Côte-Nord est desservie sous-régionalement par deux organisations distinctes qui se partagent le territoire : l'une autonome, faisant office de maison de courtage de services universitaires dans l'ouest de la région, l'autre relevant de l'Université du Québec à Chicoutimi dans l'est. La région est aussi desservie ponctuellement par d'autres universités qui agissent sur le territoire de façon ponctuelle ou par intérêt de recherche pour leurs propres fins.
- ❖ La région Côte-Nord est un immense terrain d'étude pour diverses universités québécoises et hors Québec, mais uniquement pour la collecte de données. En grande partie, des recherches universitaires en Côte-Nord ne sont pas initiées ou commandées par la région elle-même. Elles se réalisent sous la supervision de chercheurs externes rattachés à des universités ou des organisations de recherche hors région.
- ❖ Les investissements en recherche dans la région Côte-Nord sont nettement inférieurs à ceux qui sont consentis dans d'autres régions ressources ayant leur propre université.

Territoire	Côte-Nord	UQAC	UQAR	UQAT
Budget (M\$)	10,8	94,1	71,5	49,7

Source : Étude Desjardins Marketing Stratégique, 2007, 107 pages.

- ❖ La région Côte-Nord possède peu d'infrastructures de recherche ou celles-ci sont méconnues (Centre de recherche Les Buissons, Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins, Centre aquacole de la Côte-Nord, Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale, Centre d'aide technologique aux entreprises de la Côte-Nord, Centre d'excellence en maintenance industrielle, etc.). Ces infrastructures offrent un support aux entreprises et la reconnaissance d'expertise à la région, ce qui est fort limité comparativement aux régions dotées d'une université.
- ❖ La région Côte-Nord accuse un retard, par rapport aux autres régions du Québec, sur la plupart des indicateurs reliés au haut savoir et à la R&D ainsi qu'à la diversité industrielle de développement économique.

- ❖ La population de la Côte-Nord détient un niveau de scolarité inférieur à la moyenne québécoise. La proportion de travailleurs en région qui détiennent une formation de niveau universitaire est deux fois plus faible sur la Côte-Nord que dans le reste du Québec (10,9 % sur la Côte-Nord comparativement à une moyenne de 21,4 % au Québec).

3.2 Facteurs clés de la réussite d'un tel projet

Les facteurs clés de la réussite du projet rassembleur tirés des deux études réalisées sont les suivants :

- ❖ Un consensus régional fort – appui politique;
- ❖ La participation des intervenants régionaux à l'implantation;
- ❖ Un développement structuré et progressif par la présence permanente en région de programmes de formation, d'équipes professorales, de chercheurs accompagnés d'équipes de recherche et d'organisations de recherche;
- ❖ Des champs stratégiques en lien avec les réalités régionales;
- ❖ La capacité d'innovation (la différenciation);
- ❖ La qualité des services en région : professeurs, programmes et administrateurs.

3.3 Principales étapes franchies à ce jour

- ❖ Oct. 2005 Décision du conseil d'administration de la CRÉ de mettre sur pied un comité régional composé de personnes provenant du secteur de l'économie et de l'emploi afin d'analyser la possibilité d'implanter une organisation universitaire régionale autonome dont les assises de départ seront la recherche et l'innovation en support au développement de l'économie;
- ❖ 2005-2006 Formation du comité régional;
- ❖ 2007-2008 Réalisation d'un inventaire de la recherche universitaire en région et réalisation d'une étude sur sept modèles d'organisation universitaire en place dans des milieux comparables à la région Côte-Nord;
- ❖ 2008 Décision de poursuivre vers l'élaboration d'un modèle nord-côtier;
- ❖ 2008-2009 Définition des assises du modèle universitaire nord-côtier et élaboration du modèle en cours.

3.4 Assises du projet régional en devenir

Voici les assises qui seront à la base du projet qui sera mis de l'avant par la région :

Une organisation régionale

Se doter d'une organisation universitaire régionale couvrant et desservant l'ensemble des six territoires et répondant aux besoins de la Côte-Nord et du Québec.

Une organisation autonome

D'ici 2020, doter la Côte-Nord d'une organisation universitaire régionale autonome capable de prendre ses propres décisions en fonction des champs identifiés par les acteurs du milieu et des priorités de développement de la région.

Entre-temps, à partir de 2011, desservir la région par affiliation avec une université existante.

Une organisation concertée adaptée aux caractéristiques de la région

Une organisation concertée par laquelle les différents leaders de toutes les parties de la région s'entendent pour développer une expertise complémentaire et distincte définie selon les volontés de développement des territoires.

Une organisation reposant sur une offre de service multi-campus, appuyée par des corporations de développement de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation, centrée sur les champs identifiés et exclusifs. Il revient à chaque territoire de la Côte-Nord de développer sa spécificité.

Une organisation supportée par une fondation régionale

Doter la Côte-Nord d'une fondation vouée au développement de la formation et de la recherche universitaires qui permettrait le développement et la consolidation de l'organisation régionale.

4. UNE DÉMARCHE RELIÉE AUX PRINCIPES DU PROJET DE LOI 38

Depuis bientôt quatre ans, des intervenants issus principalement du milieu socioéconomique régional œuvrent, dans le cadre d'un comité régional mis sur pied par la Conférence, à la définition d'une organisation susceptible de répondre aux besoins d'enseignement et de recherche universitaires de la région. Leur démarche rencontre quelques résistances de la part des intervenants de l'éducation en région, comme d'ailleurs certains commentaires entendus à l'égard du projet de loi 38 par des responsables universitaires au Québec qui sont peu enclins à démocratiser l'université.

Dans un contexte où l'approche territoriale et concertée devient la pierre d'assise du modèle de services universitaires en élaboration par les intervenants de la Côte-Nord, la Conférence accueille favorablement ce nouveau modèle de gouvernance.

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord tient à confirmer que la culture de concertation pratiquée par la plupart des instances administratives des organisations régionales partage le fondement même de cette nouvelle gouvernance. La situation territoriale qui se caractérise par un étalement urbain sur près de 1 280 km le long du littoral incite à opter pour des instances représentatives de l'ensemble des six territoires nord-côtiers.

CHAPITRE 1 DU PROJET DE LOI 38

SECTION I - RÈGLES RELATIVES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SECTION II - FONCTIONNEMENT ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le projet propose certaines directives quant à la composition, la représentativité des membres, le fonctionnement et les responsabilités au sein du conseil d'administration de l'établissement d'enseignement universitaire.

Le projet de loi propose à l'article 4.0.2 et 4.0.3

Que « la composition du conseil d'administration d'une université concourt à ce que les différentes composantes de la collectivité desservie par l'établissement y soient reflétées ». Il précise également à l'article 4.0.3 qu'« au moins 60 % des membres du conseil d'administration doivent se qualifier comme membres indépendants ».

C'est précisément ce que le projet régional nord-côtier recherche et l'engagement que la Conférence entend prendre auprès des milieux. Les corporations qui seront mises en place à l'échelle des territoires des MRC de la région réuniront les leaders de la communauté desservie. Il s'agit d'un modèle ouvert sur son milieu avec une approche régionale basée sur le renforcement et le développement des six sous-territoires.

La prépondérance des représentants externes assurera l'intégration des activités de l'Université dans son milieu et permettra de répondre aux besoins des communautés desservies. En outre, un conseil d'administration qui est représenté par une parité d'hommes et de femmes, qui assure la présence des Autochtones et des différentes composantes de l'activité socioéconomique de la région est perçu comme une responsabilité de la future organisation régionale.

Le projet de loi stipule à l'article 4.0.6

Que « le nombre de membres du conseil d'administration, sa composition, la procédure de nomination, le nombre de membres devant se qualifier comme membres indépendants et le nombre de membres issus de la communauté universitaire sont déterminés par le règlement intérieur du conseil ».

Préalablement à l'autonomie complète de la Côte-Nord, l'affiliation à une université existante demande de prévoir des mesures qui assureront la présence de représentants de la Côte-Nord comme membres au sein de l'instance administrative qui se sera engagée à desservir le territoire.

Le projet de loi propose à l'article 4.0.17

Que « la diversité des profils d'expérience et de compétence des membres du conseil d'administration doit être privilégiée aux fins de leur nomination au sein du conseil d'administration ».

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord souscrit à cette orientation qui a guidé la formation du comité régional qu'elle a mis sur pied. Cette diversité permet une complémentarité des visions et des approches qui se veut stimulante et innovante pour le bénéfice des communautés et non pour celui des établissements.

Le projet de loi stipule à l'article 4.0.19

Que « le conseil d'administration établit les orientations stratégiques de l'établissement, lesquelles peuvent tenir compte de sa spécificité au sein du réseau universitaire québécois ».

C'est cette spécificité que les membres du conseil d'administration de la future université régionale rechercheront. Déjà, certaines avenues semblent prometteuses et la Conférence est convaincue que la présence d'une université véritablement régionale dans le passé aurait permis à la région de développer quelques créneaux que se sont accaparées les universités qui desservent la Côte-Nord actuellement au profit d'étudiants et de centres de recherche pour lesquels le territoire nord-côtier ne constitue qu'un lieu de cueillette de données.

Somme toute, il faut retenir que le processus de réflexion en cours permet de prendre conscience que l'absence d'une université autonome sur la Côte-Nord correspond à un réel frein pour son développement futur. Le projet régional qui se travaille se synchronise bien avec les principes de base que porte la vision sur la gouvernance. Dans ces conditions, la ministre devrait s'assurer que la Côte-Nord bénéficie ultérieurement d'un statut d'université régionale à plus petite échelle et autonome.

5. ENJEUX RELIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES SERVICES SUR LA CÔTE-NORD

5.1 Support à l'innovation et à la diversification de l'économie

L'exploitation des ressources naturelles fait appel dans les régions à un savoir-faire d'avant-garde, à fort contenu technologique et à des techniques de production qui mettent au centre des préoccupations des grandes entreprises les questions d'entretien et de maintenance des équipements de production de classe mondiale. La nécessité de poursuivre en région des actions en recherche et développement pour innover est directement liée à l'atteinte de la diversification de notre économie.

Or, la présence d'une université régionale permet aux régions qui en sont pourvues de supporter cette diversification. Par ailleurs, en 1996, la Côte-Nord se classait à l'avant-dernier rang en termes de diversité industrielle (indice Hachman). En 2001, la situation ne semble pas s'être grandement améliorée car la Côte-Nord et le Nord-du-Québec sont les deux seuls territoires où l'ensemble de leurs MRC se situe dans le dernier quintile en ce qui a trait à la diversité industrielle. Ceci reflète bien la vulnérabilité de la région aux soubresauts de la conjoncture économique et aux effets découlant de la mondialisation des marchés.

Tableau 2 Développement économique et diversité industrielle par MRC

MRC/TÉ	Diversité industrielle (2001) ¹			Développement économique (2001) ²		
	Indice	Rang provincial ³	Quartile	Indice	Rang provincial ³	Quartile
Basse-Côte-Nord	0,029	100	5	-1,36	101	5
Caniapiscau	0,011	103	5	0,29	36	2
La Haute-Côte-Nord	0,157	91	5	-0,91	95	5
Manicouagan	0,161	89	5	0,02	48	3
Minganie	0,053	99	5	-0,84	94	5
Sept-Rivières	0,086	97	5	0,05	46	3

1) L'indice de Hachman mesure la similarité entre la structure industrielle d'une région et celle d'une entité géographique dite « de référence ».

Un quotient de localisation supérieur à 1 signifie qu'une industrie régionale occupe une plus grande part de l'emploi comparativement à l'industrie nationale.

2) L'indice de développement économique est calculé à l'aide de 6 indicateurs socioéconomiques répartis en 4 thèmes (démographie, marché du travail, revenu et scolarité) représentant respectivement un quart de l'indice chacun.

3) Sur une possibilité de 103 MRC/TÉ.

Source : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, *Diversité industrielle et Développement économique selon les MRC en 2001*, Mai 2006, pages 40 et 41.

Pour s'assurer de maintenir la compétitivité face à l'essor des pays en voie de développement, la Côte-Nord doit se doter d'un outil de développement issu de l'économie et du savoir.

Le secteur manufacturier est très dépendant des marchés d'exportation. Particulièrement, dans la région, nous retrouvons une des plus grandes proportions des activités de première transformation des ressources au Québec. Sur la Côte-Nord, peu d'activités de recherche et de support à l'innovation se réalisent si l'on se compare à d'autres régions du Québec. Or, l'absence d'institution universitaire et de recherche est reconnue comme un frein au développement de ces activités. Les efforts de recherche sont plutôt soutenus par les grandes entreprises de la région qui souvent utilisent leur propre réseau. Dans ces conditions, pour soutenir le déploiement de l'économie de base traditionnellement associée à l'exploitation des ressources naturelles, la région doit miser sur le savoir-faire grâce à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée qui évolue et s'adapte à la technologie toujours plus exigeante en termes d'expertise.

L'émergence d'activités liées à l'innovation ouvre la voie à de nouvelles avenues de diversification économique et de création d'emplois en plus de contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises de la région face à la mondialisation des marchés.

Alors que la Côte-Nord prend le virage de la valeur ajoutée, la diversification de l'économie doit être appuyée par la connaissance et l'expertise en région.

Les grandes entreprises transforment et innovent

Que ce soit dans le secteur des mines et alumineries, de la foresterie et dans les usines de transformation du poisson, des conditions économiques difficiles ont forcé les entreprises à innover et à se doter de pratiques d'entretien de classe mondiale. Dans les dix prochaines années, l'exigence d'une main-d'œuvre qualifiée s'avère cruciale non seulement pour ces entreprises mais aussi pour toutes celles qui pourraient s'implanter dans différents secteurs d'avenir sur la Côte-Nord.

Des PME sous-traitantes dynamiques

Aux efforts d'implantation de ces pratiques dans les grandes entreprises sont étroitement associées de nombreuses PME sous-traitantes. Ces PME ont ainsi développé avec le temps des expertises qui contribuent maintenant à la diversification tant de leurs produits et services que de leurs marchés, et ce, dans des domaines aussi divers que les équipements électromécaniques, les revêtements, les systèmes hydrauliques et pneumatiques, les systèmes de filtration, etc. Ces PME exportent leur savoir-faire aux quatre coins du monde.

Des initiatives nord-côtières

Diverses initiatives régionales concrétisent la volonté des Nord-Côtières et Nord-Côtières d'établir des partenariats régionaux synonymes de concertation et de support à l'innovation. De toute évidence, la relance de l'économie nord-côtière à valeur ajoutée devient un défi collectif qui sollicite l'intervention de tous les partenaires, dont celle des institutions de haut savoir et des centres de recherche et de veille technologique. Il est incontournable que la consolidation de ces infrastructures et la présence en région de ces expertises contribuent à la rétention de la main-d'œuvre stratégique.

5.2 Rétention d'une main-d'œuvre attrayante

La présence d'une masse critique de main-d'œuvre scolarisée et stratégique accentue le pouvoir d'attraction et de rétention de spécialistes en région. Il est reconnu que ces personnes recherchent d'autres individus possédant une expertise similaire. Une masse critique de professeurs et chercheurs établis en région contribue fortement à l'attrait de ressources partageant des affinités semblables pour le développement de projets mobilisant les milieux.

Or, pour assurer cette transition vers l'ère du savoir, encore faut-il que la population ait un taux de scolarisation qui pourra soutenir cette évolution. Les entrepreneurs de la région rapportent régulièrement que le principal frein à leur expansion est, outre la distance, la difficulté de recruter du personnel qualifié et spécialisé. Les difficultés de recrutement de main-d'œuvre spécialisée et d'accès à de la formation continue sont perçues comme des barrières au développement régional.

Comme ailleurs au Québec et sur la Côte-Nord, les effets de pénurie de main-d'œuvre seront donc accentués pour des secteurs d'emplois spécialisés où les difficultés de recrutement se faisaient déjà sentir (construction, mines, forêt, ingénierie, enseignement). Dans ces conditions, il semble que l'exode d'une main-d'œuvre qualifiée, des jeunes et des personnes mises à la retraite amplifiera ce phénomène. Les décisions d'investir et de s'établir ou non dans une région plutôt que dans une autre sont aussi prises en fonction de la main-d'œuvre disponible ainsi que des possibilités de formation continue ou de recherche.

Pour ces motifs, plus une région est soutenue par un bassin de main-d'œuvre scolarisée et spécialisée, plus grand sera le pouvoir d'attraction et de rétention de personnes détenant le même type de qualifications. À une période donnée, la population nord-côtière se stabilisera à un niveau plus faible et atteindra un nouvel équilibre fondé sur des emplois plus nombreux dans les secteurs du savoir. Tout bien considéré, c'est là que prend tout le sens de la bonification des services universitaires sur la Côte-Nord. Il s'agit de former les populations et les aider, là où elles se trouvent, à gagner la bataille de l'économie du tertiaire et à cesser d'exporter leurs ressources sans procéder à une deuxième et troisième transformation.

Dans les régions similaires à la Côte-Nord, la croissance significative des actions de R&D et de formation continue de niveau universitaire de la main-d'œuvre stratégique contribue fortement à leur diversification économique. Entre autres, c'est le cas du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue. Travailler au développement des services universitaires dans une région périphérique, c'est aussi travailler au développement du Québec.

6. CONCLUSION

Il ressort que la consolidation de partenariats permet de construire de nouveaux modèles universitaires qui ont fait leurs preuves en régions dites éloignées. Les communautés culturelle, sociale, économique, scientifique et la population en général l'ont compris et ces universités se donnent comme mission de travailler avec les partenariats établis. Pour toutes communautés situées dans les régions éloignées des grands centres, l'enseignement supérieur dispensé sur place facilite la rétention de professionnel(le)s déjà établis. Outre la Côte-Nord, les régions du Québec qui n'ont pas d'université régionale peuvent choisir des établissements universitaires souvent situés à proximité, soit à une distance équivalente à plus ou moins de deux heures de route.

À la suite de ces constatations, la Côte-Nord veut se doter d'un levier économique et social important pour assurer la présence et le maintien d'une masse critique de diplômé(e)s universitaires en région et de penseurs permettant ainsi de vitaliser le milieu. La Côte-Nord, qui vit à peu de choses près les mêmes enjeux de développement que certaines régions éloignées, désire renforcer et, à terme, présenter une offre régionale et autonome de services universitaires.

La Conférence rappelle donc que le modèle de gouvernance proposé par le projet de loi 38 rejoint les préoccupations qui se retrouvent au sein du projet universitaire de la Côte-Nord. Or, les assises du projet confirment l'importance d'une représentativité multisectorielle. De plus, le développement des infrastructures en place dans chaque territoire coïncide avec la volonté de la Conférence et des leaders de la région qui souhaitent la bonification des services universitaires accessibles et déployés sur l'ensemble du territoire nord-côtier. Il permettra également de briser l'isolement de certaines communautés, que ce soit par les nouvelles technologies de l'information ou les infrastructures de visioconférence, etc.

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord rappelle que la poursuite d'un cheminement de carrière diversifié et soutenu par une formation continue et de niveau universitaire est un facteur déterminant afin de conserver un bassin de diplômé(e)s, de chercheurs et d'expertise en région. La Côte-Nord veut rapprocher le savoir et la connaissance des entreprises afin de susciter l'innovation et la R&D. La relance de l'économie nord-côtière devient un défi collectif qui sollicite l'intervention de tous les partenaires dont celle des institutions de haut savoir. Le projet universitaire de la Côte-Nord permettra de relever ce défi dans le contexte de la nouvelle gouvernance proposée. Enfin, la Conférence rappelle la contribution significative de la région à l'économie du Québec et la volonté ferme de hausser le niveau de savoir universitaire en région.

Étant donné que la ministre se situe dans un processus de réflexion et de réécriture de la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance, il serait opportun pour le développement de la Côte-Nord de confirmer le statut d'une université autonome en région même si ce processus se réalisera ultérieurement. La Conférence demande qu'il y ait un mécanisme qui prévoit la présence nord-côtière au sein de l'université qui se sera engagée à desservir le territoire. À terme, la Conférence propose que le projet en élaboration sur lequel les leaders régionaux travaillent depuis quelques années soit soutenu par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le Ministère reconnaisse qu'il est un incontournable aux efforts de diversification de la région ainsi qu'un support à l'innovation et à la rétention d'une main-d'œuvre attrayante.